

AVANT DE DEMARRER OU DE CONDUIRE LE VEHICULE



En cas d'accident, le véhicule doit être examiné par un concessionnaire Land Rover/réparateur agréé ou par du personnel qualifié avant de pouvoir le démarrer ou le conduire.

Après une collision, le véhicule doit être examiné en détail.

Vérifiez les points suivants :

- Fuites de carburant et de liquide
- Dégâts à la batterie
- Dégâts aux gaines des câbles
- Dégâts à l'éclairage
- Dégâts à la direction, la suspension, les roues ou les pneus
- Dégâts à la carrosserie (bords coupants ou dépassant)
- Etat des serrures des portes
- Etat et fonctionnement des ceintures de sécurité
- Etat des dispositifs de retenue pour enfants et de leurs mécanismes de blocage.

Note : *Les dégâts dus à la collision ne sont pas toujours évidents. La déformation de certaines pièces pourraient entraver le bon fonctionnement du véhicule. Les composants des systèmes de sécurité doivent être examinés par votre concessionnaire/réparateur agréé dès que possible.*

CONDUITE APRES UNE COLLISION

Si vous remarquez un comportement "anormal", immobilisez votre véhicule dès que vous le pouvez en toute sécurité et faites-vous dépanner.